

INSTALLATION ÉLECTRIQUE ET CLIMATISATION D'UNE CHAMBRE

FG-ELEC
357 chemin du mas de garrit
46150 CRAYSSAC
flo.girard46093@gmail.com
N° TVA Intracommunautaire : FR24852768811
N° SIRET : 85276881100014
Code NAF : 4321A

Monsieur Jean-michel GINESTET
677 rue du bout du mas
46090 PRADINES
Email : flo.girard46093@gmail.com

FACTURE N° 24-05-8

Le mercredi 15 mai 2024

Référence	Désignation	Quantité	PU Vente	TVA	Montant HT	Image
	CHAMBRE 1	0,00	0,00 €	0,00	0,00 €	
	Va et vient + 1 point lumineux	1,00	160,00 €	10,00	144,00 €	
	Prise de courant double socle	2,00	105,00 €	10,00	189,00 €	
	SALON	0,00	0,00 €	0,00	0,00 €	
	Va et vient + 2 point lumineux	1,00	180,00 €	10,00	162,00 €	
	Prise de courant simple socle	2,00	80,00 €	10,00	144,00 €	
	CABLE HDMI	1,00	50,00 €	10,00	45,00 €	
	Déplacement interrupteur + pc garage	1,00	80,00 €	10,00	72,00 €	
	Unité exterieur + unité interieur GREE flair	1,00	1 183,59 €	10,00	1 065,23 €	
	LIAISON CUIVRE FRIGORIFIQUE	1,00	146,00 €	10,00	131,40 €	
	Liaison électrique 5G1.5 mm2	1,00	50,00 €	10,00	45,00 €	
	Alimentation électrique	1,00	60,00 €	10,00	54,00 €	
	Support mural	1,00	55,00 €	10,00	49,50 €	
	GOULOTTE CLIM + ACCESSOIRES	1,00	25,00 €	10,00	22,50 €	
	Evacuation des condensats	1,00	70,00 €	10,00	63,00 €	
	Frais de déplacement + accessoires	1,00	80,00 €	10,00	72,00 €	
	Pose luminaire	2,00	20,00 €	10,00	36,00 €	

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80.335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls. Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal après date échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement) Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L441-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.

Référence	Désignation	Quantité	PU Vente	TVA	Montant HT	Image
	INTERRUPTEUR VOLET ROULANT+ alimentation électrique	1,00	130,00 €	10,00	117,00 €	

Conditions de paiement :

- 100,00 % soit 2 652,79 € à payer le : 15/05/2024 (paiement comptant).

Total HT	2 411,63 €
TVA (10 %)	241,16 €
Total TTC	2 652,79 €

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80.335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls. Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal après date échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement) Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L441-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.